



EMBAJADA DE ESPAÑA
NUAKCHOT

DOCUMENTATION A FOURNIR

VISA DE RÉSIDENCE POUR REGROUPEMENT FAMILIAL EN RÉGIME GÉNÉRAL

Ce visa permet au titulaire (membre de la famille d'un citoyen étranger résidant légalement en Espagne) de résider en Espagne pendant un période de plus de 90 jours.

DOCUMENTS EXIGÉS

- [Formulaire](#) de demande de visa national dûment rempli et signé
- **Photographie** d'identité récente en couleur sur fond blanc.
- **Passeport** valable pour une période minimum de 4 mois (original et copie).
- **Résolution de l'autorisation de résidence** pour regroupement familial délivrée par les autorités gouvernementales espagnoles permettant de demander le visa (original et copie). Le visa doit être demandé dans le 2 mois suivant la date de notification de cette résolution.
- **Cartes d'identités nationales** du demandeur et de la personne qui réalise le regroupement en Espagne (copie conforme à l'original).
- Une copie de toutes les pages du **passeport** de la personne qui réalise le regroupement en Espagne.
- Copie conforme à l'original de la **carte de résidence** espagnole du regroupant.
- **Acte de naissance** du regroupant (original y copie), délivré dans les trois derniers mois, légalisé par le Ministère de la Justice (Direction des Affaires Civiles et du Sceau), par le Ministère des Affaires Etrangères mauritanien et par l'Ambassade d'Espagne.
- **Original et copie du certificat médical*** prouvant que le demandeur ne souffre d'aucune des maladies pouvant avoir des répercussions graves sur la santé publique, conformément aux dispositions du Règlement sanitaire international de 2005. Il doit être légalisé par le ministère de la Justice (Direction des Affaires Civiles et du Sceau), par le Ministère mauritanien des Affaires étrangères et par l'Ambassade d'Espagne.
- **Pour les demandeurs de plus de quatorze ans : original et copie du casier judiciaire*** vierge, délivré par les autorités du pays dans lequel le demandeur a résidé les cinq dernières années, dans lequel il ne devrait y avoir aucune condamnation pour délits prévus par la loi espagnole, légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères dudit pays et par l'Ambassade d'Espagne. S'il s'agit d'un pays autre que la Mauritanie, il doit être légalisé par l'ambassade d'Espagne dans ce pays.



DOCUMENTATION A FOURNIR

EMBAJADA DE ESPAÑA
NUAKCHOT

- **Les frais de dossier s'élèvent à 9.510 MRU** à cette somme peuvent s'ajouter les frais additionnels de la compagnie qui réceptionne les demandes.

- **Conjoint**

- **Acte de mariage** (original y copie), délivré dans les trois derniers mois, légalisé par le Ministère de la Justice (Direction des Affaires Civiles et du Sceau), par le Ministère mauritanien des Affaires Etrangères et par l'Ambassade d'Espagne.
- **Acte de naissance** (original y copie), délivré dans les trois derniers mois, légalisé par le Ministère de la Justice (Direction des Affaires Civiles et du Sceau), par le Ministère mauritanien des Affaires Etrangères et par l'Ambassade d'Espagne.

- **Descendants**

- **Acte de naissance** (original y copie), délivré dans les trois derniers mois, légalisé par le Ministère de la Justice (Direction des Affaires Civiles et du Sceau), par le Ministère mauritanien des Affaires Etrangères et par l'Ambassade d'Espagne.
- **Autorisation** (maternelle ou paternelle) permettant le mineur de demander un visa de regroupement familial et, en cas d'obtention de ce dernier, de voyager en Espagne pour y résider avec la regroupant.

- **Parents**

- **Acte de naissance de la personne qui réside en Espagne et du demandeur** (original y copie), délivré dans les trois derniers mois, légalisé par le Ministère de la Justice (Direction des Affaires Civiles et du Sceau), par le Ministère mauritanien des Affaires Etrangères et par l'Ambassade d'Espagne.
- Documents justifiant que **le demandeur est économiquement à la charge** du regroupant
- Documents justifiant qu'il y a **des raisons valables pour l'autorisation de résidence** en Espagne.

***Document à réaliser à l'Ambassade avant d'aller à son rendez-vous à BLS :**

- Légaliser le certificat médical ainsi que le casier judiciaire, seulement sur rendez-vous qui s'obtient en appelant le +222 45 25 20 80